

Paris, le 11 juillet 2012,  
Saint Pie 1<sup>er</sup>, pape et martyr.

Monsieur l'Abbé,

Autant le préciser avant que vous n'en commenciez la lecture, cette lettre vous empoigne rudement. Son auteur l'a rédigée dans cette intention.

C'est, d'abord, une admonestation fraternelle entre chrétiens. Les Pères de l'Église ne dédaignaient pas ce style, bien au contraire. Ils n'avaient pas la fausse pudeur de nos contemporains, qui s'offusquent pour un mot un peu sec dans la défense du Bien, mais demeurent impavides devant le triomphe du Mal. Étymologiquement, la polémique appartient à la guerre. **Église militante, nous sommes en guerre, la guerre pour les âmes !**

C'est, plus encore, un cri de détresse et de colère – “cette haine qui ressemble à l'amour” –, d'un catholique du rang qui voit sa Mère, la sainte Église romaine, trahie une fois de plus par un clergé “traditionnel” sans courage et sans honneur. Ce ne serait pas la première fois ! Où sont passés l'Abbé de Nantes et sa *Contre-Réforme catholique* (sic), Fontgombault, Le Barroux, Dom Augustin Marie, l'Abbé Aulagnier (la “tradition sans peur” !), Rifan-Campos et *tutti quanti* ? L'histoire de la “tradition” serait-elle celle de ses reniements ? Une trahison **toujours venue d'en haut, des clercs**, jamais de la “base” ! Mais on est aujourd'hui au bout du chemin. Il n'y a plus qu'un “ultime bastion” à livrer pour que la victoire de l'Adversaire soit complète. Vous apprêteriez-vous, à votre tour, à prendre le même chemin ?

Vous appartenez à la société religieuse fondée par Mgr Lefebvre dans le but de maintenir le Sacerdoce pour continuer à transmettre des Sacrements qui, selon sa propre expression, ne soient pas “**bâtards**” (en bon français, illégitimes, “**nuls et entièrement vains**”, comme on le verra). À la perspective d'un “accord avec Rome” concocté par le De Gaulle de la “tradition”, à savoir Mgr suisse, alors que l'orchestre blême de *Menzingen* joue à huis-clos la petite musique du “ralliement”, *La Croix*, si mal nommée, du 8 juillet dernier, rapporte ces mots que vous auriez prononcés : “**Je suis contre, mais je n'irai pas contre**”.

Votre déclaration a l'apparence d'un bon jeu de mots, mais elle ne témoigne guère en faveur du bon sens. **COMMENT PEUT-ON ÊTRE CONTRE QUELQUE CHOSE SANS ALLER CONTRE ?** On reste confondu devant tant de logique.

Il y a plus grave. **Être contre sans aller contre** ? Étrange axiome de théologie morale d'un nouveau genre : je suis contre le vol, le meurtre, le mensonge, l'adultère, mais je ne dis rien contre le voleur, l'assassin, le menteur, le débauché. Du libéralisme à l'état chimiquement pur, la morale relâchée dans toute sa splendeur ! **Jusqu'où peut-on aller dans ce genre de sophisme ?** À ce compte-là, le Bienheureux Joseph-Marie Gros, votre illustre prédécesseur, martyr du 3 septembre 1792, serait tranquillement mort dans son lit... *au lieu d'être tué à coups de bûche par une femme surnommée la Tueuse* (cf. Mortimer-Ternaux, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 274, n. 1).

Mais, à y bien réfléchir, la déclaration que l'on vous prête, ne me surprend pas. Lors d'un entretien avec vous en septembre 2005, alors que je vous faisais part de mes doutes – devenus depuis des certitudes –, sur l'église conciliaire et Ratzinger XVI, que Mgr suisse venait de rencontrer à Castelgandolfo, entrevue romaine dont il ressortit avec un grand sourire *Colgate*, vous m'aviez répondu que je devais obéir "sans juger mes supérieurs" et régler ma conduite sur la vôtre, selon laquelle "vous obéiriez toujours à votre supérieur, Mgr suisse".

Me voici donc aujourd'hui renvoyé cinquante ans en arrière quand mes parents furent confrontés à la même situation après le conciliabule vatican d'eux. Les clercs de la trahison leur prêchaient – déjà –, l'obéissance inconditionnelle, l'autre terme de l'alternative étant "d'aller se faire voir ailleurs" (*sic et resic*). Après la valise ou le cercueil, la paroisse ou l'exil, en quelque sorte. On sait comment tout cela s'est terminé ! Seriez-vous aujourd'hui le pâle successeur de ces tristes obéissants ? L'obéissance inconditionnelle – pour échapper à une situation qui oblige au témoignage de la Foi **et vous avez les grâces du Sacerdoce pour le faire** –, est un humain, trop humain prétexte.

Je ne me lancerai pas dans une longue dissertation théologique sur le **critère** de l'obéissance. Mais... un certain saint Pierre n'a-t-il pas dit qu'on "doit obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes" (Actes, V, 29), quand sont en cause la Foi et la Morale ? Paroles, paroles, sans doute, pour une "maison" alpine qui se jette désormais dans le Tibre ! Saint Thomas d'Aquin, théologien négligeable au regard des "pères de l'église" sortant annuellement d'un séminaire suisse, posait, il y a quelques siècles, que *si les gouvernements sortent du cercle de leurs attributions, leurs ordres sont plutôt des violences que des lois* et qu'il est alors légitime de leur résister. Mgr suisse n'est pas à la tête de votre société religieuse pour nous ramener à l'église conciliaire que **nous avons dû fuir pour nous sauver**, mais pour **garder intact le Sacerdoce** par lequel nous recevons des Sacrements valides, uniques moyens du Salut. **Sa légitimité de gouvernant et l'obéissance qu'on lui doit sont à cette condition, ET À CETTE CONDITION SEULEMENT. Voilà la véritable obéissance catholique !**

Lors de mon baptême, par le truchement de mon parrain, **j'ai demandé, à l'Église catholique, "la Foi qui procure la Vie éternelle"** et ce m'est un droit légitime de la réclamer aux hommes d'église, y compris de manière un peu musclée... quand ils perdent de vue ce (mon) droit fondamental. Je n'ai pas, en revanche, demandé à bénéficier des immondices de "l'égout collecteur de toutes les hérésies" proférées par Ratzinger XVI, comme par ses prédécesseurs Roncalli, Montini, Luciani et Wojtyła, du haut de leur "chaire de pestilence".

**Le sort des âmes vous serait-il devenu indifférent, âmes que la Providence ne vous a pas confiées pour les mener dans les "pâturages empoisonnés" de l'église conciliaire ?**

Vous n'auriez sûrement pas la naïveté de croire que lorsque l'on sera réintégré-désintégré dans l'église conciliaire, sous le parapluie troué de la "prélature personnelle", les concessions à l'Ennemi vont s'arrêter et que chacun officiera comme devant. Il faut une longue cuiller pour souper avec le Diable ! Cette manière de procéder est en tous points celle du *Père du mensonge*, "homicide dès le commencement" (Jean, VIII, 44). **Après la réintégration dans l'église conciliaire de Ratzinger XVI sur fond de promesses** ("qui n'engagent que ceux qui les reçoivent" selon M. Pasqua, un orfèvre !) **et de "déclarations" pipées, le successeur de Ratzinger XVI liquidera la "tradition" ainsi préalablement avalée.** La digestion du boa...

On vous demanderait d'abord d'accueillir à Saint-Nicolas M. Vingt-Trois... qui n'est même pas prêtre. Vous lui feriez bonne figure dès le parvis, entouré de vos "collaborateurs". Il y viendrait, mitre en tête et crosse en main, signes extérieurs de son "autorité" – ah, l'autorité ! –, réciter le missel romain et barbouiller d'huile de vidange moderniste des confirmands confits de reconnaissance sucrée qui lui chanteraient à votre demande le *Tu es Petrus (Et gallus cantavit !)*, – comme vous priez tous les dimanches à Vêpres pour *nostro Pontifice Benedicto*, tout en n'étant pas, selon vos propres dires "en communion avec lui" (voir plus loin) –. Logique, forcément logique ! Puis, il faudrait accepter le sacrifice de Caïn, la célébration de la "nouvelle messe". Bien sûr, on sauverait les apparences, on la dirait en latin... une fois par mois sur un autel latéral, pour commencer. Il faudrait, comme les autres "curés" parisiens, participer le Jeudi-Saint à la messe chrismale de "l'évêque métropolitain", avec les messieurs en toge flottante de "la cathédrale effondrée". Fini aussi les processions "dans les rues de Paris" : elles font de l'ombre à celles, clairsemées, du "président de la conférence épiscopale de France".

Il vous faudrait accueillir des séminaristes de la Maison diocésaine... qui, entre autres, ne savent pas le latin (vous leur apprendriez les rudiments de la langue de Cicéron), mettre à la porte les excités du *Renouveau français*, dont "l'extrémisme" déplaît souverainement à Son Éminence (23 mètres au-dessus du pont de la Tournelle), cesser de célébrer des messes vespérales pour le repos de l'âme des "ennemis de la République", régime de "liberté religieuse" cher à certain visiteur romain du Couvent des Bernardins, faire enfin disparaître de telle chapelle latérale la statue de Notre-Dame d'Afrique, "stèle à la mémoire des assassins de l'OAS" (Sylvain Garel, Conseil de Paris, mars 2011)... L'obéissance au n° 23 (cf. la série *Le prisonnier*) est due en toute circonstance ! J'arrête ici la liste, elle me donne le tournis...

**Ah, vous en avaleriez des couleuvres !** Mais ce serait par obéissance, alors on ne compte pas ! Un jour, pourtant, votre estomac serait fatigué et un reste retrouvé de "fermeté", "quelque bon ange aussi vous poussant", vous ferait dire non à la énième concession, sur un point d'ailleurs sans importance, eu égard aux précédents lâchages. Ce serait le *clash*, on vous mettrait à la porte, les "autres" vous ayant toujours tenu pour un adversaire, en dépit de toutes les reculades. *Les traîtres n'ont l'estime ni de ceux qu'ils trahissent ni de ceux pour lesquels ils trahissent* (Machiavel). **Et surtout, entre-temps, que de nuits blanches et de remords pour n'avoir pas mené le "bon combat" en temps opportun !**

\*\*\*\*\*

**Mais tout cela n'est, évidemment, qu'un cauchemar ! Je ne vous vois pas rallier le camp des traîtres.** "J'ai fait un rêve" : je vous vois monter en chaire **DIMANCHE PROCHAIN** et déclarer sobrement que vous ne rallierez jamais la Rome conciliaire **PARCE QUE L'ÉGLISE CONCILIAIRE N'EST PAS L'ÉGLISE CATHOLIQUE (voici le Rubicon franchi !)**. Que ceux qui, *DICI* ou d'ailleurs, insinuent, dialoguent (en GREC ?), prônent, "négocient" depuis des années ce ralliement-trahison, sont *persona non grata* dans votre paroisse, qu'on ne doit plus obéissance aux "supérieurs" tant qu'ils persisteront dans leur prévarication.

Vous serez, nous serons peut-être "virés" de Saint-Nicolas ? Et alors ? "Ils ont les églises, nous avons la foi", disaient les catholiques lors de la crise arienne. La persécution est semence de chrétiens ! Il faut savoir ce que l'on veut : témoigner ou... digérer. Plus de queue chez *Kayser* après la grand-messe ! Vous ferez du chagrin à vos "supérieurs" ? *Dans la société, les plus sages sont souvent menés par les plus fous* (La Bruyère).

Vous mécontenterez la République ? Depuis quand, le respect des “Grands ancêtres” est-il une condition du Salut ? Quelques dizaines de paroissiens de raccroc perdront leur rendez-vous de parvis dominical ? Bon débarras ! L’écrasante masse des fidèles, elle, exultera de joie, confirmée dans ses choix, si durs à observer au quotidien. Elle suivra son curé, “celui qui prend soin” (de son âme). Il ne vous faut pour cela qu’un peu de courage. **On n’évite jamais la guerre en choisissant le déshonneur, on a la guerre ET le déshonneur...**

Certes, on ne verra plus de *fashion victims* venant à la messe en pantalon, quand ce n’est pas en mini-jupe, de cathos-touristes mal fringués (on s’habille pour son patron, mais pour Dieu, *jean et baskets* suffisent !) arrivant bras ballants et regards baladeurs à la Sainte Table – *devant laquelle on devrait se mettre à plat ventre*, disait Mgr Lefebvre, *si l’on mesurait la grandeur du don que fait Notre-Seigneur en Se donnant à nous, pécheurs endurcis* –, d’assistants de la messe de midi-un-quart y finir leur courte nuit, etc. On se débarrassera des “faux frères” qui pourrissaient déjà la vie des premiers chrétiens. Qu’ils rallient “le bon Benoît”, amateur d’acrobates du *Gay Circus* (Audience générale, 15 décembre 2010) et sa secte d’invertis pédophiles (*châtiment du péché contre l’esprit*, cf. saint Paul, *Ép. Romains*, I, 18-32), pour retrouver, dans son intégrité et son intégralité, la ferveur du culte dû au Dieu Sauveur. Retrouver en somme “la foi des anciens jours”, comme vous le faites chanter – mais chanter seulement –, lors des processions. **“UN CLERGÉ SAINT FAIT UN PEUPLE PIEUX, UN CLERGÉ PIEUX FAIT UN PEUPLE HONNÊTE, UN CLERGÉ HONNÊTE FAIT UN PEUPLE IMPIE”** (Blanc de Saint-Bonnet).

De toutes ces dérives, que vous voyez à l’œil nu chaque dimanche du haut de votre chaire, vos “supérieurs” sont responsables. Ce n’est pas impunément que l’on susurre depuis 15 ans des sermons sur “nos relations avec Rome qui vont s’améliorant”, qu’on remercie le “bon Benoît” de ses *Motu proprio* arrangés à coups de “croisades du Rosaire” millionnaires – “le bon Benoît”, martyr d’une méchante presse internationale pour lequel Suresnes fait prier “pour lui mettre du baume au cœur” (*La Porte latine*, 25 février 2009), “le bon Benoît” avec lequel, comme vous me l’avez dit, “vous n’êtes pas en communion mais qui est quand même le pape catholique de l’Église catholique” (!)–, puisqu’il faudrait désormais répondre, comme le dit Mgr suisse, à la “demande de tradition exprimée par Rome” (Menzingen va-t-elle lancer une OPA sur la *Vatican S.A.* ?).

Ce n’est pas impunément qu’on défile, bras-dessus, bras-dessous, avec les “catholiques conservateurs”, les “ralliés” de 1988, les musulmans de *Forzane Alizza* (là voilà “la collusion des intégrismes” !), dans un étrange *pandemonium* (“tous des démons”) œcuménique (“Moïse-Jésus-Mahomet”, même combat), sans finir par émousser le sens de la foi, le zèle de la pratique, le sens moral des fidèles. Qu’il en reste encore quelques-uns tient du miracle. Il est vrai que la quête a ses raisons que la raison ne connaît pas.

Vous le savez fort bien, pas plus les bacchanales estivales de la jeunesse conciliaire, les fameuses JMJ, que les “pélés de tradition” (de quelle “tradition” s’agit-il au juste d’ailleurs ?) aux chiffres ridiculement gonflés (nous partîmes 1.500 (de Chartres), mais forts de notre propagande, nous nous vîmes 25.000 en arrivant au port (d’Orléans) !), ne font des chrétiens solidement formés. Comme le disait jadis un humoriste, entre compromis et compromission, il n’y a pas plus de différence qu’entre le steak nature et le steak poivré.

**Oui, votre décision est prise (et votre salut assuré). C’est non, non et non ! Vous êtes entré en résistance... Et Saint-Nicolas suivra !**

Depuis deux siècles, siècles tragiques s'il en est, la Révolution, dans la Société et l'Église, **vient toujours d'en haut**. Ce sont La Rochefoucauld et autres grands initiés des Loges, qui préparèrent et firent 1789, c'est Lénine, fils d'un fonctionnaire anobli par le Tsar, avec les dollars des banquiers Kühn-Loeb et Jacob Schiff, qui livra la Russie au communisme et les Instructions de la *Haute-Vente* italienne, composée de membres des meilleures familles romaines, appelaient de leurs vœux "**la révolution en tiare et en chape**" qui devait livrer Rome à l'Adversaire, ce qui fut accompli avec vatican d'eux. Il faut se rendre à ce triste constat – vous avez paru choqué que je vous le dise il y a quelques mois à Saint-Nicolas –, **vos supérieurs vous trahissent**. Dès lors, la résistance à la prévarication de leur autorité est **le plus légitime et le plus sacré des devoirs** !

\*\*\*\*\*

Simplement, savoir cela n'est pas suffisant. Ce n'en est que la partie négative. Il faut asseoir **positivement** l'agir moral. Aussi, je vous propose de réfléchir à quatre points qui devraient faire l'objet d'un particulier examen de votre part, vous conduisant à la décision évoquée plus haut.

Je m'en rapporterai d'abord à un petit livre tout simple – le catéchisme, qui contient toutes les vérités nécessaires pour se sauver –, **le Catéchisme de Rome de saint Pie X**, approuvé par ce pape le 14 juin 1905 et publié par l'évêque de Langres (*imprimatur* du 10 août 1906). J'irai du général au particulier.

## PREMIER POINT

*L'Église peut-elle se tromper en ce qu'elle nous propose de croire ?*

**Non**, dans ce qu'elle nous propose de croire, l'Église ne peut pas se tromper parce que, selon la promesse de Jésus-Christ, elle est toujours assistée par le Saint-Esprit.

*L'Église catholique est donc infaillible ?*

**Oui**, l'Église catholique est infaillible. Aussi, ceux qui rejettent ses définitions perdent la foi et deviennent hérétiques. (Op. précité, p. 117).

## Questions

**Oui ou non, l'église conciliaire** (expression de l'adversaire, de Mgr Benelli, lors du dramatique entretien de Mgr Lefebvre au Saint-Office en 1975), **depuis Vatican d'eux, répond-elle à ces définitions ?**

En modifiant l'ensemble du contenu de la foi (dogme, morale, liturgie, droit canon, discipline...), auquel doivent croire les fidèles pour être sauvés, en créant de toutes pièces de nouveaux rituels pour les sacrements, c'est-à-dire en rejetant les anciens rituels, à la validité certaine, pour les remplacer par des rituels réformés, à la validité plus que douteuse (notamment ceux des sacres épiscopaux et des ordinations presbytérales), en faisant "repentance" à tous les ennemis (religieux ou politiques) de l'Église, les tenant désormais pour ses vrais amis, tandis qu'elle rejette et persécute les catholiques voulant rester fidèles à la Foi et à la Morale catholiques, héritées des Apôtres, en érigeant la fausse liberté religieuse en dogme et en promouvant le laïcisme dans les États chrétiens, en combattant ceux qui tiennent à faire et à croire ce qui a "été cru toujours, partout et par tous".

**PAR TOUS CES ACTES RÉITÉRÉS** (Assise 1, 2, 3, Mosquée bleue d'Istanbul...), **l'église conciliaire est-elle, oui ou non, l'Église catholique ?**

**Oui ou non, les autorités passées et présentes de l'église conciliaire ont-elles gardé ou rejeté, partiellement ou totalement, les dites "définitions" ? L'église conciliaire était-elle assistée du Saint-Esprit quand elle a procédé à ces réformes ?**

## **SECOND POINT**

*Le Pape peut-il se tromper en enseignant l'Église ?*

**Le Pape** ne peut pas se tromper. Il **est infaillible** dans les définitions qui regardent la foi et les mœurs.

*Pour quel motif le Pape est-il infaillible ?* Le Pape est infaillible à cause de la promesse de Jésus-Christ et de **l'assistance continue du Saint-Esprit**.

*Dans quel but Dieu a-t-il concédé au Pape le don de l'infaillibilité ?* Dieu a concédé au Pape le don de l'infaillibilité **afin que nous soyons tous sûrs et certains de la Vérité que l'Église enseigne**. (Op. précité, p. 121-122).

## **Questions**

**Oui ou non, comment un pape "catholique" ou plusieurs papes "catholiques" peuvent-ils proposer aux fidèles des vérités, vraies jusqu'en 1958, substantiellement modifiées ou inversées postérieurement ? Comment un ou plusieurs papes "catholiques" pourraient-ils gouverner une église non-catholique ou l'Église catholique avoir un pape non-catholique, mais toujours pourvu du "don de l'infaillibilité" qui vient du Saint-Esprit, c'est-à-dire du Ciel ?**

## **TROISIÈME POINT**

Je ferai appel à un concile, un vrai, celui du Vatican, en 1870 (Vatican UN !).

**A.-** *"La doctrine de la foi, que Dieu a révélée, n'a pas été proposée à l'esprit des hommes comme une découverte philosophique à perfectionner, mais comme le dépôt divin confié à l'Épouse du Christ, pour qu'elle le garde fidèlement et qu'elle le déclare infailliblement. En conséquence, le sens des dogmes sacrés qui doit toujours être conservé est celui que notre Mère la sainte Église a déterminé, et jamais il n'est loisible de s'en écarter sous le prétexte et au nom d'une intelligence plus profonde."* (Concile du Vatican 1870, III<sup>ème</sup> session, Constitution dogmatique sur la foi catholique, chapitre 4).

## **Questions**

**Oui ou non, les constitutions et décrets du "concile Vatican 2" répondent-ils à cette définition ? Se sont-ils écartés, oui ou non, du sens des dogmes sacrés conservé par la sainte Église "sous prétexte d'une intelligence plus profonde" ? Les "réformes" issues de "Vatican 2" répondent-elles ou ne répondent-elles pas aux règles de foi posées par le texte de la Constitution dogmatique précitée ?**

**B.-** *Le Saint-Esprit n'a pas été promis aux successeurs de Pierre pour qu'ils fassent connaître, sous Sa révélation une nouvelle doctrine, mais pour qu'avec son assistance, ils gardent saintement et exposent fidèlement la révélation transmise par les Apôtres, c'est-à-dire le dépôt de la foi... Ils savaient parfaitement que ce Siège de Pierre demeurerait pur de toute erreur, aux termes de la promesse divine de notre Seigneur et Sauveur au chef de ses disciples : "J'ai prié pour toi, pour que*

ta foi ne défaille pas; et quand tu seras converti, affermis la foi de tes frères” (Luc, XXII, 32). (Concile du Vatican 1870, IV<sup>ème</sup> session, Constitution dogmatique sur l’Église du Christ, chap. 4).

À l’aube de son Pontificat, Roncalli-Jean XXIII a prêté, selon la formule rituelle obligée, le serment suivant, un des trois serments du couronnement pontifical : **Je promets de ne rien diminuer ni changer de ce qui m’a été transmis par mes vénérables prédécesseurs. Comme leur fidèle disciple et successeur, je m’engage à n’admettre aucune nouveauté mais, au contraire, à vénérer et à conserver de toutes mes forces le dépôt qui m’a été confié. En conséquence, qu’il s’agisse de nous ou d’un autre, nous soumettons au plus sévère anathème quiconque aurait la présomption d’introduire une nouveauté quelconque qui serait opposée à cette tradition évangélique ou à l’intégrité de la Foi et de la Religion catholiques.**

## Questions

**Roncalli-Jean XXIII ne fut-il pas parjure à son serment ? C’est sans doute la raison pour laquelle ses successeurs, en ne se faisant plus couronner, ont évité de se rappeler cet engagement fondamental pris par le Vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le pape, vicaire de Jésus-Christ “qui ne peut ni se tromper ni nous tromper”. Le pape, chef visible de l’Église, “l’Église, c’est Jésus-Christ répandu et communiqué, c’est Jésus-Christ tout entier, c’est Jésus-Christ homme parfait, Jésus-Christ dans sa plénitude” (Bossuet, Lettres de piété et de direction, n°IV, § 28).**

**Oui ou non, les autorités de l’église conciliaire, agissent-elles “sous la révélation du Saint-Esprit” quand elles font connaître, sournoisement depuis 1958, ouvertement depuis 1965, une autre doctrine que la doctrine transmise par les Apôtres ?**

**Oui ou non, le Siège de Pierre est-il demeuré, sous l’église conciliaire, pur de toute erreur ? Et comment le siège de Pierre pourrait-il rester catholique et le siège de l’Église catholique s’il n’est pas demeuré pur de toute erreur ?**

## QUATRIÈME POINT : LA VALIDITÉ DU SACERDOCE DE L’ÉGLISE CONCILIAIRE.

### A.- LES FAITS : LA CONSTITUTION *PONTIFICALIS ROMANI* DU 18 JUIN 1968

Le 18 juin 1968, le pape Montini-Paul VI promulguait la Constitution *Pontificalis Romani*, préparée par le *Consilium* de Bugnini, constitution réformant le rite de l’ordination-consécration épiscopale. Le prêtre lazariste et liturgiste Annibale **Bugnini** (affilié le 23 avril 1963 au *Grand Orient* d’Italie, matricule 1365/75, code *BUAN*, cf. la « liste Pecorelli »), fut nommé par Montini-Paul VI, Secrétaire général du *Consilium* liturgique (institué le 25 mars 1964), c’est-à-dire chef de l’équipe des *réformateurs* liturgistes conciliaires. Bugnini déclara officiellement, le 15 mars 1965, trois ans avant la promulgation de la Constitution *Pontificalis Romani* : « Nous devons dépouiller les prières catholiques et la liturgie catholique de tout ce qui pourrait représenter l’ombre d’une pierre d’achoppement pour nos frères séparés ». **Cette réforme du rite de la consécration épiscopale, passée totalement inaperçue dans le contexte des événements de l’époque, notamment français, est ANTÉRIEURE DE PRÈS D’UN AN À « LA NOUVELLE MESSE », approuvée par Montini-Paul VI dans la Constitution *Missale Romanum* (promulguée le 3 avril 1969) qui a donné lieu aux affrontements que l’on sait.**

## B.- LA SAINTE ÉGLISE S'EST PRONONCÉE DEPUIS LONGTEMPS EN UNE MATIÈRE SI GRAVE

La validité du nouveau rite de consécration épiscopale est plus que douteuse (en vérité, la cause est entendue ! *Roma locuta, causa audita...*), au regard de toute la Tradition de l'Église romaine et deux textes, sur lesquels le Siège de Pierre a engagé son infailibilité, le disent lumineusement.

**1<sup>er</sup> texte** – *Quelqu'un qui, dans la confection et la collation d'un sacrement, emploie sérieusement et suivant le rite, la matière et la forme requises, est censé, par le fait même, avoir eu l'intention de faire ce que fait l'Église. C'est sur ce principe que s'appuie la doctrine d'après laquelle est valide tout sacrement conféré par un hérétique ou un homme non baptisé, pourvu qu'il soit conféré selon le rite catholique. Au contraire, si le rite est modifié dans le dessein manifeste d'en introduire un autre non admis par l'Église et de rejeter celui dont elle se sert et qui, par l'institution du Christ, est attaché à la nature même du sacrement, alors évidemment, non seulement l'intention nécessaire au sacrement fait défaut, mais il y a là une intention contraire et opposée au sacrement... C'est pourquoi, Nous conformant à tous les décrets de Nos prédécesseurs relatifs à la même cause, les confirmant pleinement et les renouvelant par Notre autorité, de Notre propre mouvement et de science certaine, Nous prononçons et déclarons que les ordinations conférées selon le rite anglican ont été et sont absolument vaines et entièrement nulles...* (Léon XIII, Lettre apostolique *Apostolicae curae et caritatis*, sur les ordinations anglicanes, 15 septembre 1896).

**2<sup>e</sup> texte** – *En ce qui concerne la matière et la forme dans la collation de chacun de ces Ordres, Nous décidons et décrétons, en vertu de Notre suprême Autorité apostolique, ce qui suit : ... dans l'ordination ou consécration épiscopale, la matière est l'imposition des mains faite par l'évêque consécrateur. La forme est constituée par les paroles de la Préface, dont les suivantes sont essentielles et partant requises pour la validité : Comple in Sacerdote tuo ministerii tui summam, et ornamentis totius glorificationis instructum coelestis unguenti **rore sanctifica**. Tous ces rites seront accomplis conformément aux prescriptions de Notre Constitution apostolique *Episcopalis Consecrationis*, du 30 novembre 1944. (Pie XII, Constitution apostolique *Sacramentum ordinis a Christo*, relative aux ordres sacrés du diaconat, du presbytérat et de l'épiscopat, 30 novembre 1947, AAS, 28 janvier 1948, série II, volume 25, n° 1).*

**3<sup>e</sup> texte** – *L'Église n'a le droit de rien innover pour ce qui touche à la substance des sacrements.* (S. Pie X, Lettre *Ex quo no no*, 26 décembre 1910).

## C.- L'ÉGLISE CATHOLIQUE : JÉSUS-CHRIST INCARNÉ DANS ET PAR LE SACERDOCE

Notre-Seigneur Jésus-Christ, ayant institué le Jeudi-Saint Son sacrifice rédempteur « selon l'ordre de Melchisédech », en remplacement des sacrifices du Temple selon l'ordre d'Aaron désormais déchu, a voulu confier aux hommes après Son Ascension et la Pentecôte, sa Sainte Église incarnée sur terre parmi les générations des hommes, constituée par son unique sacerdoce sacrificiel perpétué par la continuité apostolique des vrais évêques, pleinement dépositaires des pouvoirs sacramentels ontologiques (caractère lié à la *Potestas ordinis*), découlant directement de Sa transcendance personnelle de Grand Prêtre, dont les buts sont :



**1° de rendre au seul Dieu Créateur Un et Trine, le seul culte et le seul Sacrifice** qu'il exige absolument des hommes en toute vérité et en parfaite justice et, par ce moyen,

**2° répandre sur les générations humaines successives Ses grâces de miséricorde** découlant de Son Sacrifice Rédempteur, par la réception et la pratique habituelle des sacrements dont Il a institué seul dépositaire sur terre Son Sacerdoce, lesquels vrais sacrements valides constituent les « voies ordinaires » par lesquelles les hommes peuvent, depuis 2000 ans, obtenir leur salut éternel (en conservant, bien entendu, la Foi catholique),

**3° par l'hostie du Saint-Sacrement, validement consacrée par des prêtres, eux-mêmes validement ordonnés par des évêques eux-mêmes validement sacrés**, ainsi ontologiquement dépositaires des pouvoirs transcendants de Sa Grande Prêtrise, car constitutifs des chaînes historiques de la transmission du Vrai Sacerdoce Sacrificiel, remontant sans rupture temporelle aucune jusqu'aux Apôtres (caractère ontologique incarné de la *Potestas ordinis*) et, ce, pour assurer Sa propre présence réelle, incarnée sur terre, qu'il a promise depuis 2000 ans (*Je serai avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles*, Matt. XXVIII, 20) aux quelques 70 générations humaines qui s'y sont succédées et, ainsi, jusqu'à la fin du monde.

**Ce caractère incarné de l'Église, fondée par Notre-Seigneur Jésus-Christ et sa cause finale sacrificielle première** (cf. 1° ci-dessus), **impliquent qu'une « église » – l'église conciliaire en l'occurrence –, qui aurait perdu LE VRAI SACERDOCE SACRIFICIEL ne saurait plus en aucune manière prétendre appartenir à la véritable Église sacrificielle de Notre-Seigneur Jésus-Christ, étant devenue dès lors ontologiquement tout à fait incapable de satisfaire à sa raison d'être sacrificielle précitée.**

## Question

Aussi bien, refuser de voir LES CONTRADICTIONS FONDAMENTALES ENTRE CES DEUX RITES, accepter ou, pire, soutenir, que le rite véritable d'avant 1968 pouvait être légitimement modifié après 1968 ou que le rite d'après 1968 fut aussi valide que celui d'avant 1968 (hypothèse aussi absurde qu'impossible), est d'une malhonnêteté sans nom... ou d'une stupidité sans bornes. C'est non seulement ne pas voir mais, surtout, **NE PAS VOULOIR VOIR !** Et cette question se posera (et se pose déjà) inéluctablement demain en cas de ralliement : est-ce qu'un « prêtre » venu de l'église conciliaire et œuvrant au sein de la « tradition » est revêtu du vrai sacerdoce ? Est-ce que des prêtres sortis des séminaires de la « tradition », ordonnés par un cardinal ou un évêque venu de l'église conciliaire, seront vraiment prêtres ? Est-ce qu'un évêque de l'église conciliaire confère des sacrements valides à des fidèles de la « tradition » (« Confirmations Bonfils » du 16 mars 2012 à Saint-Antoine de Parata, Ajaccio) ? Est-ce que les prêtres et les évêques des « ralliés » sont véritablement revêtus du sacerdoce ? L'éminence parisienne n° 23 est-elle véritablement prêtre et évêque ? Les « cardinaux romains » actuels, « interlocuteurs valables » du De Gaulle *suisse* (Evian n'est pas loin de Menzingen), Ratzinger XVI soi-même, sont-ils véritablement évêques ?

**CES QUESTIONS DOIVENT AVOIR AUJOURD'HUI DES RÉPONSES CLAIRES, NON DILATOIRES, DÉFINITIVES. IL N'Y A PAS DE SACERDOCE « PROBABLE » (Mgr suisse, 25 mars 2007) ! LES FIDÈLES, POUR LEUR SALUT, ONT LE DROIT D'ÊTRE PARFAITEMENT SÛRS que le prêtre ou l'évêque leur administrant un sacrement est revêtu de cette éminente dignité qu'est le Sacerdoce catholique.**

**EN « FOI DE QUOI », LA question, la seule, la gravissime, l'urgentissime question que l'on doit se poser est la suivante : OUI OU NON, l'église conciliaire avait-elle le droit de réformer ces rites et quelle fut son intention ? Oui ou non, l'église conciliaire possède-t-elle un Sacerdoce valide en ayant remis en cause des décisions pontificales irréformables (appuyées sur une tradition plus que séculaire) ?**

**L'ÉGLISE CONCILIAIRE POSSÈDE-T-ELLE AUJOURD'HUI, COMME L'ÉGLISE CATHOLIQUE HIER (AINSI QUE LES ÉVÊQUES ET PRÊTRES DE LA SOCIÉTÉ RELIGIEUSE À LAQUELLE VOUS APPARTENEZ AUJOURD'HUI), UN SACERDOCE AUTHENTIQUE ? EST-ELLE DONC L'ÉGLISE CATHOLIQUE ?**

**Je vous laisse la conclusion.** En cette fête de saint Pie 1<sup>er</sup> martyr, premier des papes éponymes dont saint Pie X prit volontairement le patronage, je la laisse à votre méditation : *Maintenant, l'hérésie, pauvre de science comme de foi, prétend de nos jours que l'Église a dévié des antiques traditions... Faites, ô Pie, que nous revenions aux dispositions de nos pères : non dans leur foi, qui est toujours la nôtre ; mais dans la vénération et l'amour qu'ils puisaient en cette foi pour le calice enivrant, trésor de la terre.* (Dom Guéranger, *Année liturgique*, XI Juillet).

Je la laisse à votre décision : « **Je suis contre ET J'IRAI CONTRE** ». **Loin des arguties et des acrobaties, le courage et l'intelligence de la FOI... M. l'Abbé, c'est votre et notre salut éternel qui sont en jeu CAR NOUS VOULONS NOUS SAUVER.** Nous le voulons chaque jour **EN POSANT l'ACTE DE FOI : « Mon Dieu, je crois fermement toutes les vérités que Vous avez révélées et que Vous nous enseignez par Votre Église, parce qu'étant la Vérité même, Vous ne pouvez ni Vous tromper, ni nous tromper ».**

Croyez dans mes prières, par l'intercession du Très saint Curé d'Ars, à l'intention du vrai Sacerdoce et des prêtres de l'Église catholique romaine.

Post-scriptum : *Ce que Je vous dis dans les ténèbres, dites-le au grand jour, et ce qui vous est dit à l'oreille, publiez-le sur les toits.* (Matt. X, 27).